0.a. Objectif

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

0.b. Cible

Cible 15.2: D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

0.c. Indicateur

Indicateur 15.2.1: Progrès vers la gestion durable des forêts

0.e. Mise à jour des métadonnées

Dernière mise à jour : Mars 2020

0.f. Indicateurs connexes

Indicateurs connexes en février 2020

15.1.1 : Zone forestière en tant que proportion de la superficie totale des terres

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Information institutionnelle

Organisation(s):

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

2.a. Définition et concepts

Concepts et définitions

Définition:

"La gestion durable des forêts" (GDF) est un concept central pour l'objectif 15 et la cible 15.1 ainsi que pour la cible 15.2. Elle a été formellement définie, par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme suit :

[un] concept dynamique et évolutif [qui] vise à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et environnementales de tous les types de forêts, au profit des générations actuelles et futures " (Résolution A/RES/62/98)

L'indicateur se compose de cinq sous-indicateurs qui mesurent les progrès réalisés dans toutes les dimensions de la gestion durable des forêts. Les valeurs environnementales des forêts sont couvertes par trois sous-indicateurs axés sur l'extension de la zone forestière, la biomasse dans la zone forestière et la protection et le maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées. Les valeurs sociales et économiques des forêts sont conciliées avec les valeurs environnementales par des plans de gestion durable. Le sous-indicateur fournit une qualification supplémentaire à la gestion des zones forestières, en évaluant les zones dont la conformité à un ensemble de normes nationales ou internationales est vérifiée de manière indépendante.

Les sous-indicateurs sont :

- 1. Taux de changement net annuel de la surface forestière
- 2. Stock de biomasse aérienne dans la forêt
- 3. Proportion de la superficie forestière située dans des zones protégées légalement établies
- 4. Proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan de gestion forestière à long terme
- 5. Superficie forestière soumise à un système de certification de gestion forestière vérifié de manière indépendante

Un tableau de bord est utilisé pour évaluer les progrès liés aux cinq sous-indicateurs. L'adoption de l'approche du tableau de bord vise à garantir la prise en compte de toutes les dimensions de la gestion durable des forêts et permet de visualiser clairement les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés.

Concepts:

Voir l'annexe 1 avec les termes et définitions.

3.a. Sources de données

Sources de données

Sous-indicateurs 1 à 4

La FAO surveille les forêts du monde à des intervalles de 5 à 10 ans depuis 1946. Les évaluations des ressources forestières mondiales (FRA) sont désormais produites tous les cinq ans. La dernière de ces évaluations, FRA 2020, contient des informations pour 236 pays et territoires sur environ 60 variables liées à l'étendue des forêts, leurs conditions, leurs utilisations et leurs valeurs pour plusieurs points dans le temps.

Sous-indicateur 5

Les données sur la certification forestière sont soumises annuellement à la FAO par les sièges sociaux des systèmes de certification forestière respectifs. Les données comprennent la superficie certifiée par chaque système, ainsi que les superficies qui sont doublement certifiées par les deux principaux systèmes. Cela permet d'estimer la superficie totale des forêts certifiées, ajustée pour les superficies doublement certifiées.

3.b. Méthode de collecte des données

Processus de collecte :

Sous-indicateurs 1 à 4

Les données sur les sous-indicateurs sont collectées périodiquement (jusqu'à présent tous les 5 ans) par le programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) de la FAO. Les correspondants nationaux officiellement nommés et leurs équipes préparent les rapports nationaux pour l'évaluation. Certains préparent plus d'un rapport car ils font également rapport sur les territoires dépendants. Pour les autres pays et territoires pour lesquels aucune information n'est fournie, un rapport est préparé par la FAO à partir des informations existantes et d'une recherche documentaire.

Toutes les données sont fournies à la FAO par les pays sous la forme d'un rapport national via une plateforme en ligne suivant un format standard, qui inclut les données originales et les sources de référence et les descriptions de la façon dont elles ont été utilisées pour estimer la superficie forestière à différents moments. La plateforme en ligne a été utilisée pour toutes les saisies, révisions et contrôles de qualité des données.

Afin d'obtenir des données comparables au niveau international, il est demandé aux pays de fournir des catégories et définitions nationales, et dans le cas où celles-ci sont différentes des catégories et définitions de la FAO, il est demandé aux pays d'effectuer une reclassification des données nationales pour correspondre aux catégories et définitions de la FAO et de documenter cette étape dans le rapport national. Il est également demandé aux pays d'utiliser l'interpolation ou l'extrapolation des données nationales afin de fournir des estimations pour les années de déclaration spécifiques.

Sous-indicateur 5

Actuellement, la certification forestière par le Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC) sont inclus dans les données soumises. Ce dernier comprend plusieurs systèmes de certification nationaux/régionaux qui ont été approuvés selon les normes PEFC.

Les données communiquées par les organismes de certification et consolidées dans les estimations de la superficie totale des forêts certifiées sont mises à la disposition des pays par le biais d'une plateforme en ligne où les responsables nationaux peuvent consulter les données soumises.

3.c. Calendrier de collecte des données

Calendrier

Collecte de données :

La collecte des données source a été initiée en 2018 et s'est terminée en 2019.

3.d. Calendrier de diffusion des données

Diffusion des données :

Les données avec des séries chronologiques actualisées et incluant l'année 2020 seront publiées en juin 2020. Les possibilités d'un rapport plus fréquent sur la superficie forestière et d'autres indicateurs clés sont en cours d'évaluation.

3.e. Fournisseurs de données

Fournisseurs de données

Les données sont fournies par les pays à travers un réseau mondial de correspondants nationaux officiellement nommés. Pour les pays et territoires qui n'ont pas de correspondant national, un rapport est préparé par la FAO à partir d'informations déjà communiquées, de recherches bibliographiques, de télédétection ou de leur combinaison.

Page: 2 of 7

Pour le sous-indicateur 5, certification forestière, les données sont fournies par les sièges sociaux des systèmes de certification forestière respectifs.

3.f. Compilateurs des données

Compilateurs de données

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

4.a. Justification

Justification:

La définition de la GDF par l'Assemblée générale des Nations Unies contient plusieurs aspects essentiels, notamment le fait que la gestion durable des forêts est un concept qui varie dans le temps et entre les pays, dont les circonstances – écologiques, sociales et économiques – sont très différentes, mais qu'elle devrait toujours tenir compte d'un large éventail de valeurs forestières, y compris les valeurs économiques, sociales et environnementales, et prendre en compte l'équité intergénérationnelle.

Il est clair qu'une simple mesure de la superficie forestière est insuffisante pour surveiller la gestion durable des forêts dans son ensemble. La signification des cinq sous-indicateurs peut être brièvement expliquée comme suit :

- 1. Les tendances de la superficie forestière sont cruciales pour le suivi de l'AFD. Le premier sous-indicateur se concentre à la fois sur la direction du changement (perte ou gain de superficie forestière) et sur la façon dont le taux de changement évolue dans le temps ; ce dernier point est important pour saisir les progrès réalisés par les pays qui perdent des superficies forestières, mais qui ont réussi à réduire le taux de perte annuelle de superficie forestière.
- 2. Les changements dans le stock de biomasse aérienne dans la forêt indiquent l'équilibre entre les gains dans le stock de biomasse dus à la croissance de la forêt et les pertes dues aux prélèvements de bois, aux pertes naturelles, aux incendies, au vent, aux ravageurs et aux maladies. Au niveau d'un pays et sur une période plus longue, la gestion durable des forêts impliquerait un stock de biomasse par hectare stable ou en augmentation, tandis qu'une réduction à long terme du stock de biomasse par hectare impliquerait soit une gestion non durable des forêts et une dégradation, soit des pertes majeures inattendues dues au feu, au vent, aux parasites ou aux maladies.
- 3. L'évolution de la superficie forestière dans les zones légalement protégées est un indicateur indirect des tendances en matière de conservation de la biodiversité forestière ainsi que des valeurs culturelles et spirituelles des forêts, et donc une indication claire de la volonté politique de protéger et de conserver les forêts. Cet indicateur est lié à l'objectif 11 d'Aichi de la CDB, qui demande à chaque pays de conserver au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures.
- 4. Le quatrième sous-indicateur porte sur la superficie forestière faisant l'objet d'un plan de gestion forestière à long terme. L'existence d'un plan de gestion forestière documenté est la base de la gestion durable et à long terme des ressources forestières pour une variété d'objectifs de gestion tels que les produits forestiers ligneux et non ligneux, la protection du sol et de l'eau, la conservation de la biodiversité, l'utilisation sociale et culturelle, et une combinaison de deux ou plusieurs de ces objectifs. Une superficie croissante sous plan de gestion forestière est donc un indicateur de progrès vers la gestion durable des forêts.
- 5. Le cinquième sous-indicateur est la superficie forestière qui est certifiée par un système de certification de la gestion forestière vérifié de manière indépendante. Ces systèmes de certification appliquent des normes qui sont généralement plus élevées que celles établies par les propres cadres normatifs des pays , et la conformité est vérifiée par un certificateur indépendant et accrédité. Une augmentation de la superficie forestière certifiée fournit donc une indication supplémentaire des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts. Il convient toutefois de noter qu'il existe des zones importantes de forêts gérées durablement qui ne sont pas certifiées, soit parce que leurs propriétaires ont choisi de ne pas chercher à obtenir la certification (qui est volontaire et basée sur le marché), soit parce qu'aucun système de certification crédible ou abordable n'est en place pour cette zone.

4.b. Commentaire et limites

Commentaires et limites:

Les cinq sous-indicateurs choisis pour illustrer les progrès vers la gestion durable des forêts ne couvrent pas entièrement tous les aspects de la gestion durable des forêts. En particulier, les aspects sociaux et économiques sont résumés dans les sous-indicateurs relatifs aux zones faisant l'objet de plans de gestion durable des forêts. En outre, comme les tendances sont calculées en utilisant uniquement les pays qui disposent de séries chronologiques complètes de données, les différents sous-indicateurs peuvent refléter différents ensembles de pays.

Alors que le tableau de bord illustre les progrès des sous-indicateurs individuels, il n'y a pas de pondération de l'importance relative des sous-indicateurs.

4.c. Méthode de calcul

Méthodologie

Méthode de calcul:

Les données nationales sur la superficie forestière, le stock de biomasse, la superficie forestière dans les zones protégées et la superficie forestière faisant l'objet d'un plan d'aménagement sont communiquées directement par les pays à la FAO pour des années de référence préétablies. Sur la base des données communiquées par les pays, la FAO effectue ensuite des estimations du taux de changement net de la superficie forestière au niveau national en utilisant la formule des intérêts composés. La proportion de la superficie forestière dans les aires protégées et sous plan de gestion est calculée en utilisant les superficies déclarées et la superficie officielle de FAOSTAT pour l'année de référence 2015. Les données relatives à la superficie forestière faisant l'objet d'un système de certification de la gestion forestière vérifié de manière indépendante sont communiquées à la FAO par les sièges sociaux des systèmes de certification forestière respectifs, qui ajustent conjointement les chiffres afin de supprimer toute double comptabilité.

Aucun tableau de bord n'est réalisé au niveau national.

Page: 3 of 7

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national (ii) au niveaux régional

Traitement des valeurs manquantes :

• Au niveau national:

Pour les pays et territoires pour lesquels aucune information n'a été fournie à la FAO pour FRA 2020 (47 pays et territoires représentant 0,5 pour cent de la superficie forestière mondiale), un rapport a été préparé par la FAO en utilisant les informations existantes provenant d'évaluations précédentes, de recherches documentaires, de la télédétection ou d'une combinaison de deux ou plusieurs de ces éléments.

Pour le sous-indicateur de la biomasse aérienne, l'imputation des valeurs manquantes a été effectuée par la FAO pour les pays dont les séries chronologiques sont incomplètes. Pour les pays où aucune valeur n'est disponible pour l'une des années de déclaration, aucune imputation n'a été effectuée et les valeurs pour toutes les années sont définies comme "Non disponible".

• Aux niveaux régional et mondial :

Voir ci-dessus.

4.g. Agrégations régionales

Agrégats régionaux :

Voir Annexe 2 — Méthodologie. Il convient de noter que pour les sous-indicateurs pour lesquels l'ensemble des données est incomplet, seuls les pays disposant de données complètes pour les années concernées (fournies par les pays ou estimées par la FAO) sont inclus dans les agrégats régionaux et mondiaux. L'annexe 2 montre également comment les feux de signalisation du tableau de bord sont appliqués aux niveaux mondial et régional.

4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

Méthodes et instructions mises à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national :

Une méthodologie et des instructions détaillées sur la manière de préparer les rapports par pays au moyen d'une plateforme de communication d'informations en ligne et de convertir les données nationales selon les catégories et définitions nationales en catégories et définitions mondiales de la FAO se trouvent dans les documents "Lignes directrices et spécifications" (www.fao.org/3/18699EN/i8699en.pdf) et "Termes et définitions" (www.fao.org/3/18699EN/i8699en.pdf) et "Termes et définitions"

4.j. Assurance de la qualité

Assurance de la qualité

Une fois reçus, les rapports nationaux sont soumis à un processus de révision rigoureux afin de garantir l'utilisation correcte des définitions et de la méthodologie ainsi que la cohérence interne. Une comparaison est faite avec les évaluations précédentes et d'autres sources de données existantes. Des contacts réguliers entre les correspondants nationaux et le personnel de la FAO par e-mail et des ateliers de révision régionaux/sous-régionaux font partie de ce processus de révision.

Tous les rapports nationaux (y compris ceux préparés par la FAO) sont envoyés au responsable forestier respectif pour validation avant finalisation et publication des données. Les données sont ensuite agrégées aux niveaux sous-régional, régional et mondial par l'équipe FRA de la FAO.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données

Description:

L'évaluation des ressources forestières mondiales 2020 a recueilli des données provenant de 236 pays et territoires. Vous trouverez ci-dessous une ventilation du nombre de pays couverts par région et par sous-indicateur :

Nom de la région	Nombre total de pays	Nombre de pays déclarant l'année la plus récente					Pourcentage de pays ayant déclaré l'année la plus			
		Taux de variation annuelle nette de la	Stock de biomasse aérienne en forêt	Proportion de la superficie forestière située dans des zones	[Proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un	Superficie forestière soumise à un système de certification de la gestion	Taux de changement net annuel de la superficie forestière	Stock de biomasse aérienne dans la forêt	Proportion de la superficie forestière située dans des zones	Prop de la super fores faisar l'obje

Page: 4 of 7

		superficie forestière		protégées légalement établies	plan de gestion forestière à long terme	forestière vérifié de manière indépendante			protégées légalement établies	d'un de ge fores à lon term
Monde	236	236	205	162	128	236	100%	87%	69%	54%
Asie centrale et du Sud	14	14	12	9	9	14	100%	86%	64%	64%
Asie centrale	5	5	4	3	3	5	100%	80%	60%	60%
Asie du Sud	9	9	8	6	6	9	100%	89%	67%	67%
Asie de l'Est et du Sud-Est	16	16	16	11	9	16	100%	100%	69%	56%
Asie de l'Est	5	5	5	3	4	5	100%	100%	60%	80%
Asie du Sud- Est	11	11	11	8	5	11	100%	100%	73%	45%
Afrique du Nord et Asie occidentale	25	25	21	13	10	25	100%	84%	52%	40%
Afrique du Nord	7	7	7	4	4	7	100%	100%	57%	57%
Asie occidentale	18	18	14	9	6	18	100%	78%	50%	33%
Afrique sub- saharienne	51	51	48	43	30	51	100%	94%	84%	59%
Europe et Amérique du Nord	55	55	47	40	38	55	100%	85%	73%	69%
Europe	50	50	44	36	34	50	100%	88%	72%	68%
Amérique du Nord	5	5	3	4	4	5	100%	60%	80%	80%
Amérique latine et Caraïbes	50	50	43	37	23	50	100%	86%	74%	46%
Océanie	25	25	18	9	9	25	100%	72%	36%	36%

Océanie (sauf Australie et Nouvelle- Zélande)	22	22	16	7	6	22	100%	73%	32%	27%
Australie et Nouvelle- Zélande	3	3	2	2	3	3	100%	67%	67%	100%
Pays en développement sans littoral (PDSL)	32	32	28	22	17	32	100%	88%	69%	53%
Pays les moins avancés (PMA)	47	47	42	36	23	47	100%	89%	77%	49%
Petits États insulaires en développement (PEID)	53	53	42	27	12	53	100%	79%	51%	23%

Série chronologique:

2000, 2010, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020

Désagrégation:

Pas de désagrégation supplémentaire de cet indicateur.

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Les chiffres nationaux de la base de données sont communiqués par les pays eux-mêmes selon un format, des définitions et des années de déclaration normalisés, ce qui élimine toute divergence entre les chiffres mondiaux et nationaux. Le modèle de rapport demande aux pays de fournir la référence complète des sources de données originales ainsi que les définitions et la terminologie nationales. Des sections distinctes du modèle (rapports nationaux) traitent de l'analyse des données (y compris les hypothèses formulées et les méthodes utilisées pour les estimations et les projections pour les années communes de déclaration), de l'étalonnage des données par rapport à la superficie officielle des terres détenues par la FAO et de la reclassification des données dans les classes utilisées dans les évaluations des ressources forestières mondiales de la FAO.

En ce qui concerne les données sur la superficie forestière sous un système de certification de gestion forestière vérifié de manière indépendante, elles ne font généralement pas partie des statistiques nationales officielles et sont maintenues par les bureaux locaux des systèmes de certification respectifs. Ceux-ci communiquent à leur tour leurs données à leur siège social. Comme la superficie forestière certifiée est dynamique et peut changer tous les mois en raison de l'expiration de certains certificats et de l'arrivée de nouveaux certificats.

Par conséquent, les données doivent correspondre à la fin du mois de juin de chaque année. Cependant, les données ne sont pas toujours rapportées par les bureaux locaux en fonction de cette date.

7. Références et documentation

Bibliographie

URL:

http://www.fao.org/forest-resources-assessment/en/

Références:

http://www.fao.org/forest-resources-assessment/current-assessment/en/

Annexe 1 – Termes et définitions [1]

Page: 6 of 7

FOREST

Terres s'étendant sur plus de 0,5 hectare avec des arbres de plus de 5 mètres et un couvert forestier de plus de 10 pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils *in situ*. Il ne comprend pas les terres qui sont principalement utilisées à des fins agricoles ou urbaines.

Notes explicatives

- 1. Forêt est déterminé à la fois par la présence d'arbres et par l'absence d'autres utilisations prédominantes des terres. Les arbres devraient pouvoir atteindre une hauteur minimale de 5 mètres.
- 2. Comprend les zones avec de jeunes arbres qui n'ont pas encore atteint, mais qui devraient atteindre un couvert forestier d'au moins 10 pour cent et une hauteur d'arbre de 5 mètres ou plus. Il comprend également les zones qui sont temporairement déstockées en raison de la coupe à blanc dans le cadre d'une pratique de gestion forestière ou de catastrophes naturelles, et qui devraient être régénérées d'ici 5 ans. Les conditions locales peuvent, dans des cas exceptionnels, justifier l'utilisation d'un délai plus long.
- 3. Comprend les routes forestières, les pare-feu et autres petites zones ouvertes; les forêts dans les parcs nationaux, les réserves naturelles et d'autres zones protégées telles que celles d'intérêt environnemental, scientifique, historique, culturel ou spirituel spécifique.
- 4. Comprend les brise-vent, les brise-vent et les couloirs d'arbres d'une superficie de plus de 0,5 hectare et d'une largeur de plus de 20 mètres.
- 5. Comprend les terres de culture itinérante abandonnées avec une régénération d'arbres qui ont, ou devraient atteindre, un couvert forestier d'au moins 10 pour cent et une hauteur d'arbre d'au moins 5 mètres.
- 6. Comprend les zones de mangroves dans les zones de marée, que cette zone soit classée comme zone terrestre ou non.
- 7. Comprend les plantations de bois d'hévéas, de chênes-lièges et d'arbres de Noël.
- 8. Comprend les zones de bambou et de palmiers à condition que les critères d'utilisation des terres, de hauteur et de couvert forestier soient respectés.
- 9. Exclut peuplements d'arbres dans les systèmes de production agricole, tels que les plantations d'arbres fruitiers, les plantations de palmiers à huile, les oliveraies et les systèmes agroforestiers lorsque les cultures sont cultivées sous couvert d'arbres. Note: Certains systèmes agroforestiers tels que le système "Taungya" où les cultures ne sont cultivées que pendant les premières années de la rotation forestière devraient être classés comme forêts.

BIOMASSE AU SOL EN AVANT

Toutes la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris la tige, la souche, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.

Note explicative

1. Dans les cas où le sous-étage forestier est une composante relativement petite du réservoir de carbone de biomasse aérienne, il est acceptable de l'exclure, à condition que cela soit fait de manière cohérente tout au long de la série chronologique d'inventaire.

ZONES PROTÉGÉES

Zones spécialement consacrées à la protection et au maintien de la diversité biologique, des ressources naturelles et des ressources culturelles associées, et gérées par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces.

FORÊTS À L'INTÉRIEUR DES AIRES PROTÉGÉES

aires protégées à l'intérieur des aires protégées officiellement établies, indépendamment de l'objectif pour lequel les aires protégées ont été établies

Notes explicatives

- 1. Inclut les catégories I et #x2013; IV de l'UICN
- 2. Exclusons les catégories V à VI de l'UICN

FORÊT AVEC PLAN DE GESTION

Zone de forêts qui a un plan de gestion documenté à long terme, visant des objectifs de gestion définis, qui est révisé périodiquement.

Notes explicatives

- 1. Une zone forestière avec plan de gestion peut faire référence au niveau de l'unité d'aménagement forestier ou au niveau agrégé de l'unité d'aménagement forestier (blocs forestiers, fermes, entreprises, bassins versants, municipalités ou unités plus larges)
- 2. Un plan de gestion doit comprendre des détails adéquats sur les opérations prévues pour chaque unité opérationnelle (peuplements ou compartiments), mais peut également fournir des stratégies et des activités générales prévues pour atteindre les objectifs de gestion.
- 3. Inclut la zone forestière dans les aires protégées avec le plan de gestion.

CERTIFICATION DE GESTION FORESTIÈRE VÉRIFIÉE DE MANIÈRE INDÉPENDANTE

Forest certifiée en vertu d'un système de certification de l'aménagement forestier avec des normes publiées et est vérifiée de manière indépendante par un tiers.

Annexe 2 - Méthodologie

Sous-indicateur 1 - Taux de variation nette annuelle des superficies forestières

<u>Unit</u>: Pourcentage

Période de référence : Période la plus récente

Méthode d'estimation: Comp

Page: 7 of 7